

FICHE-CURSUS

Département : Danse

Discipline complémentaire : Danse contemporaine

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la danse contemporaine en discipline complémentaire au Conservatoire de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Eva Motreff.

Accompagnateur

Karibay Narvaez.

Organisation de la discipline

La danse contemporaine est enseignée en discipline complémentaire pour les élèves de danse classique à partir du 2^{ème} cycle.

Deuxième et Troisième Cycles

Nombre de cours hebdomadaire : 1 cours.

Discipline complémentaire obligatoire :

- pour les élèves en 2^{ème} cycle et en 3^{ème} cycle court de danse classique au Conservatoire l'ayant choisi en deuxième discipline chorégraphique,
- pour les élèves en 3^{ème} cycle spécialisé de danse classique.

Discipline complémentaire optionnelle : pour les élèves en 2^{ème} cycle et en 3^{ème} cycle court de danse classique au Conservatoire l'ayant choisi comme troisième discipline chorégraphique.

Evaluation :

- **Contrôle continu** : le passage dans le niveau supérieur est lié à la réussite de l'examen dans la discipline principale.
- **Unité de Valeur du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention de l'UV complémentaire de CEC avec ou sans mention. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV

ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.

- **Unité de Valeur du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)** : cet examen a lieu sur scène et est public. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur complémentaire du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC), mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

Programme : Variation.

Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur, CPES

Durée : 2 ans, possibilité d'une 3^{ème} année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Nombre de cours hebdomadaire : 3 cours.

Discipline complémentaire obligatoire pour les élèves en CPES de danse classique.

Evaluation : Contrôle continu.